

# NOTICE EXPLICATIVE A L'USAGE DES APICULTEURS

## PROGRAMME APICOLE 2010

Le programme communautaire relatif à l'amélioration des conditions de la production et de la commercialisation des produits de l'apiculture (RCE 1234/2007 du Conseil du 22 octobre 2007), a permis la mise en place d'aides en faveur des apiculteurs

- **l'aide à la transhumance** : date limite de dépôt de la demande d'aide **le 15 décembre 2009**
- **l'aide au maintien du cheptel** : date limite de dépôt de la demande d'aide **le 15 avril 2010**
- **l'aide à la multiplication** : date limite de dépôt de la demande d'aide **le 15 décembre 2009**
- **l'aide au rucher école** : date limite de dépôt de la demande d'aide **le 15 décembre 2009**

Cette notice reprend la procédure à suivre pour présenter une ou des demandes d'aide.

**Tout demandeur d'aide est tenu d'avoir une immatriculation SIRET.** Cet identifiant conditionnera le traitement des dossiers et le paiement de l'aide.

En conséquence, **le n° SIRET doit être obligatoirement mentionné** sur toutes les demandes d'aide.

Le registre d'élevage est exigé pour toutes les demandes d'aides. Nous vous rappelons que ce document est obligatoire et doit comporter les informations prévues par l'arrêté ministériel du 5 juin 2000, à savoir et au minimum :

- ▶ l'identification de l'exploitation
- ▶ le classement des DDSV
- ▶ l'enregistrement des traitements effectués sur les ruchers avec l'indication :
  - de la nature des médicaments (nom commercial) ou de la ou les substance(s) active(s)
  - des ruchers concernés par le traitement et de la quantité administrée par ruche

Ces mentions peuvent être remplacées par une référence à l'ordonnance relative au traitement administré si l'ordonnance comporte les indications de la date de début ou de la période de traitement.

**RAPPEL : L'attention des apiculteurs est attirée sur la nécessité de présenter des documents lisibles au service compétent de l'Etablissement.**

Les dossiers de demande d'aide sont à envoyer par **courrier recommandé avec demande d'accusé réception** à :

**FranceAgriMer,  
Direction Gestion des Aides  
Unité OCM Pêche et Règlement Apicole  
TSA 20002  
93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex**

## AIDE AU MAINTIEN DU CHEPTEL

### ❖ Vous êtes apiculteur, vous pouvez déposer une demande d'aide au maintien du cheptel si :

- vous êtes affilié à l'AMEXA ou si vous payez une cotisation de solidarité MSA,
- vous avez un minimum de 70 ruches,
- vous présentez un projet d'investissement d'un montant minimum de **1 500 € hors taxes**,
- vous n'avez pas déposé de demande d'aide à la multiplication.

### ❖ Pour déposer une demande d'aide vous devez :

- compléter le formulaire de demande d'aide ci-joint (annexe 6)
- joindre à votre demande d'aide les documents suivants :

- ◆ la dernière déclaration enregistrée à la DDSV (cachet faisant foi) attestant du nombre de ruches,
- ◆ la copie du cahier ou registre d'élevage relatif à la dernière année de suivi des ruchers
- ◆ l'attestation de l'AMEXA ou de cotisation de solidarité MSA certifiant le paiement des cotisations pour l'exercice en cours,
- ◆ l'attestation de l'éleveur relative au lieu de production des essaims et des reines (annexe 7)
- ◆ la copie de l'arrêté de reconnaissance pour les GAEC,
- ◆ le devis ou la facture pro forma,
- ◆ un Relevé d'identité bancaire (RIB)

- adresser votre dossier **complet par courrier recommandé avec accusé de réception** directement à FranceAgriMer, Direction Gestion des Aides, Unité OCM Pêche et Règlement Apicole, à l'attention de **Valérie Oberti**, TSA 20002 - 93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex

**le 15 avril 2010 au plus tard.**

### ❖ Les achats susceptibles de bénéficier d'une subvention :

Achats éligibles	<i>Reine</i>	<i>Essaim</i>
Plafond de dépenses éligibles	20 € HT	80 € HT

### ❖ Le montant de l'aide

Le montant de l'aide de FranceAgriMer est calculé dans la triple limite de :

- 30% maximum du nombre de ruches du cheptel préexistant et figurant dans la dernière DDSV obligatoire,
- 40% maximum du montant HT de l'achat effectivement réalisé,
- des plafonds repris dans le tableau ci-dessus.

Le montant des dépenses d'investissements pouvant être retenu pour le calcul de l'aide, n'excèdera pas **15 000 € HT**.

Dans le cas d'un GAEC ce montant est multiplié au maximum par 2 dès lors que celui-ci regroupe au moins 2 exploitations.

Le taux de participation annuel sera calculé en fonction des crédits nationaux alloués au programme communautaire apicole.

❖ **La période de réalisation de l'investissement**

La période de réalisation du programme communautaire s'étend du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 31 août 2010. Si votre projet d'investissement a été retenu, vous devez l'avoir entièrement réalisé et justifié **au 31 août 2010** (factures acquittées)

❖ **L' instruction du dossier**

Une décision d'acceptation ou de rejet vous sera adressée par FranceAgriMer. Elle précisera le montant de l'investissement retenu ainsi que le montant de l'aide correspondante.

Les demandes ne peuvent recevoir une suite favorable que dans la limite des crédits disponibles pour l'exercice en cours.

❖ **Le versement de la subvention**

L'aide vous sera versée après transmission par **courrier recommandé avec accusé de réception** à FranceAgriMer avant le **31 août 2010** dernier délai des factures dûment acquittées par les fournisseurs.

Aucune aide ne sera versée pour une dépense réalisée inférieure à 1 000 € HT.

## ANNEXE N°6



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
ET DE LA PÊCHE

Programme communautaire d'amélioration de la  
production et de la commercialisation des produits de  
l'apiculture



FranceAgriMer

### AIDE AU MAINTIEN DU CHEPTEL

ANNEE 2010

Règlement n° 1234/2007 du Conseil du 22 octobre 2007

*Règlement n° 1234/2007 du Conseil du 22 octobre 2007*

**Date limite de dépôt à FranceAgriMer : 15 avril 2010**

**Unité OCM Pêche et Règlement Apicole**

**TSA 20002-93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex**

#### DEMANDEUR INDIVIDUEL

**N° SIRET (obligatoire) :** .....

M. Mme Mlle (rayer les mentions inutiles) Nom .....

Prénoms ..... Nom de jeune fille .....

Né(e) le ..... à ..... Département ou pays .....

N° M.S.A ou affiliation AMEXA \* : .....

\* joindre une copie de l'attestation MSA

#### DEMANDEUR EN SOCIÉTÉ (GAEC ET AUTRES FORMES SOCIÉTAIRES)

**N° SIRET (obligatoire) :** .....

Dénomination sociale .....

Forme juridique ..... Date d'immatriculation : .....

Associés exploitants :

Nom de naissance	Prénom	Né(e) le	N° MSA
------------------	--------	----------	--------

M. Mme Mlle	.....	.....	.....
-------------	-------	-------	-------

M. Mme Mlle	.....	.....	.....
-------------	-------	-------	-------

Nom et prénom du gérant (sauf pour les GAEC) : M. Mme Mlle .....

#### POUR TOUS LES DEMANDEURS

Adresse du demandeur : .....

Code postal ..... Commune ..... N° Tél. ....

**Montant total des achats prévus (HT) :** .....euros

**Nombre de ruches figurant sur la dernière DSV :** .....

## DOCUMENTS A JOINDRE A LA PRESENTE DEMANDE

- Dernière déclaration enregistrée par la DDSV (cachet faisant foi), attestant du nombre de ruches
- Copie du cahier ou du registre d'élevage relatif à la dernière année de suivi des ruchers
- Attestation AMEXA ou MSA certifiant le paiement des cotisations pour l'exercice en cours
- Devis ou factures acquittées relatifs aux achats de reines et/ou d'essaims
- Attestation de l'éleveur relative au lieu de production de reines et/ou d'essaims (annexe 7 bis)
- Copie de l'arrêté de reconnaissance pour les GAEC
- Relevé d'identité bancaire (RIB)

## NATURE DES ACHATS ELIGIBLES

- reines  
 essaims

## DETAIL DES DEVIS OU FACTURES

Nombre de reines	<input type="text"/>
Montant de la dépense HT	<input type="text"/>
Nombre d'essaims	<input type="text"/>
Montant de la dépense HT	<input type="text"/>

- Je déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions réglementaires exposées dans la notice jointe.
- Je demande à bénéficier de l'aide au maintien du cheptel et déclare ne pas avoir déposé de demande d'aide à la multiplication
- ❖ Je déclare accepter et faciliter les contrôles et respecter les obligations prescrites par l'autorité administrative pour vérifier le bien fondé des présentes demandes,
  - ❖ **J'atteste sur l'honneur** : - l'exactitude des renseignements fournis sur l'ensemble de ce formulaire  
- **que je ne bénéficie pas d'autres aides spécifiques communautaires**

Date

SIGNATURE\*

\*du demandeur ou du gérant en cas de forme sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC

La fourniture des données qui sont demandées est obligatoire. La loi 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2005 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire et vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant en vous adressant à l'organisme payeur. Je suis informé (e) que ma demande d'aide conduit à la collecte d'informations nominatives me concernant et que conformément à la réglementation communautaire en vigueur, mes nom/raison sociale, lieu de résidence, code postal et le montant des aides perçues feront l'objet d'une publication d'une durée de deux ans.



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ET  
DE LA PÊCHE

## ANNEXE N° 7



FranceAgriMer

**Programme communautaire d'amélioration de la  
production et de la commercialisation des produits de l'apiculture**

### **ATTESTATION D'ORIGINE DU CHEPTEL**

**Année 2010**

*(à remplir par le fournisseur et à joindre obligatoirement à la demande d'aide)*

Je soussigné (nom et prénom) : .....

Adresse : .....

Activité : .....

Atteste que le(s) devis(ou facture(s)) établie(es) en faveur de :

Madame ou Monsieur (nom et prénom) : .....

Demeurant : .....

Activité : .....

Concerne :

- **nombre de reines** : .....

- race : .....

- lieu de production : .....

- prix unitaire : ..... € HT

- **montant total devis (ou facture)** ..... € HT

-n°, date: .....

.../...

- nombre d'essais : .....

- race : .....

- lieu de production .....

- - prix unitaire : ..... € HT

- **montant total devis (ou facture) : ..... € HT**

- n°, date: .....

**Total général des devis et/ou factures ..... € HT**

Assujettissement à la TVA : oui / non (rayer la mention inutile)

A

Le,

Signature du fournisseur